

## Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

**Enfin** la mise en place tant attendue de **prêts bonifiés**  
pour allonger leur durée de remboursement !



*Ce lundi 2 octobre 2023, après des mois de travail et d'échange avec les Vignerons Indépendants, le ministre de l'Agriculture a annoncé la mise en place tant attendue d'un dispositif de prêts bonifiés à 2,5% à partir de début 2024 pour étaler le remboursement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits pendant la période Covid.*

Depuis pratiquement 3 ans maintenant, les Vignerons Indépendants de France plaident pour l'étalement du remboursement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE), souscrits pendant la période Covid, et poussent depuis février 2023 pour un prêt relai de type prêts bonifiés.

En effet pendant la période Covid, les vignerons avaient dû contracter des prêts garantis par l'Etat (PGE) afin de faire face à leurs charges, l'activité de la vigne continuant malgré la fermeture des marchés. Avec la difficile reprise des marchés post-covid ainsi que la période d'inflation et les difficultés d'approvisionnements en intrants et matières sèches, la trésorerie des domaines est plus que tendue, ce qui rend complexe d'honorer les encours bancaires. Le besoin d'étalement des mensualités sur une plus longue période que celle autorisée par les PGE est donc un besoin crucial pour plusieurs centaines d'entreprises viticoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire vient finalement d'annoncer, ce lundi 2 octobre, la mise en place pour début 2024 de ce dispositif de prêts bonifiés à 2,5%, dans le cadre du régime de minimis agricole.

Le président des Vignerons Indépendants de France, Jean-Marie Fabre, salue en réaction « le respect de la parole donnée par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, qui s'était engagé à aboutir sur ce dossier dès nos Rencontres Nationales en mars 2023 à Amboise », mesurant le caractère essentiel de ce dispositif pour de nombreux domaines viticoles dans la période actuelle. Jean-Marie Fabre indique également « qu'il s'agit d'un outil supplémentaire pour réduire l'effet ciseau des vignerons ayant surendetté leurs entreprises pendant la crise sanitaire et devant rembourser plus avec moins ».

L'annonce de ce dispositif est un véritable signal positif envoyé à l'ensemble des domaines viticoles en attente de solutions pour soulager leurs trésoreries, dont la mise en œuvre est attendue dès le début de l'année 2024.

CONTACT PRESSE : LOUISE MASSAUX - LOUISE.MASSAUX@WSCONSEILS.FR – 06 45 79 24 91

CONTACT VIGNERONS INDEPENDANTS : AUDREY MONSÉGU - A.MONSEGU@VIGNERON-INDEPENDANT.COM – 01 53 66 32 97